

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE du mercredi 29 juin 2011 à 20h30**

**Convocation du 22 juin 2011**

Etaient présents : MM. JOSEPH. POTET. PLAULT. GALOPIN P. GALLOPIN JL. Mme GALLOPIN. MM. PERSON. BODEY. MERCIER. HEURTAULT Mme. BEHUE. MM. DABILLY. DURAND MME PAIN DAVID .

Formant la Majorité des membres en exercice.

**Absents** : M. PELLARD excusé donne pouvoir à M. JOSEPH  
M. LETARTRE excusé donne pouvoir à M. PLAULT  
M. EGASSE excusé donne pouvoir à M. GALOPIN  
Mme CHAZELLE.

<b>Nombre de Conseillers</b>	En exercice : 19	Présents : 15	Votants : 18
------------------------------	------------------	---------------	--------------

**ORDRE DU JOUR :**

1. **Participation financière pour le projet Musique à l'Ecole pour l'année scolaire 2011/2012**
2. **Modification du tableau des effectifs : création de poste**
3. **Rapport annuel (2010) sur la qualité du service d'assainissement collectif**
4. **Désignation d'un membre suppléant pour siéger au sein du conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance (CISPD)**
5. **Avis du Conseil sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale d'Eure et Loir**
6. **Travaux Vallée Bourget : Choix de l'entreprise**
- 6Bis **Travaux d'électricité et de mise en conformité des bâtiments : Choix de l'entreprise**  
[point rajouté à l'ordre du jour adopté à l'unanimité]
7. **Questions diverses**

M.GALOPIN a été élu secrétaire de séance.

*Le compte rendu de la séance du 26 mai 2011 est adopté à l'unanimité.*

<b>1. Participation financière pour le projet Musique à l'Ecole pour l'année scolaire 2011/2012</b>
---

Monsieur le Maire précise qu'il a reçu, le 14 juin dernier, un courrier de la Directrice de l'Ecole de l'Eveil sollicitant une participation financière de la commune pour monter un projet musical dès la rentrée 2011. Ce projet s'inscrit dans le cadre de l'action « Musique à l'Ecole » du Conseil Général d'Eure et Loir en partenariat avec l'Inspection Académique d'Eure et Loir. Il permet aux enfants des écoles maternelles de recevoir un éveil et une sensibilisation à la musique sous une forme adaptée au cadre scolaire. Ce projet est mis en place à l'Eveil depuis l'année scolaire 2009/2010.

Il consiste à faire intervenir un musicien de l'ADIAM pour un cycle de 30h et pour un coût de 472,50 € (projet d'approfondissement).

Monsieur le Maire demande au Conseil son avis quant au financement de ce projet pour l'école de l'Eveil.

*Décision adoptée à l'unanimité.*

## 2. Modification du tableau des effectifs : création de poste

Monsieur le Maire rappelle à son Conseil que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant qu'un des adjoints techniques de 2<sup>ème</sup> classe a été admis en janvier 2011 à l'examen professionnel d'Agent de Maîtrise organisé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique d'Eure et Loir, Monsieur le Maire demande au Conseil d'approuver :

- de créer 1 poste d'Agent de Maîtrise à temps complet à complet du 1<sup>er</sup> janvier 2012

*Décision adoptée à l'unanimité.*

## 3. Rapport annuel (2010) sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le rapport annuel 2010 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement. Ce rapport concerne: la démographie, le nombre d'abonnés, les volumes consommés, les travaux effectués, etc. Ce document est tenu à la disposition du public en mairie. Il est aussi adressé à la Préfecture.

Bon fonctionnement de la station, bonne qualité de rejet. Bonsuivi par les agents des services techniques.

*Rapport adopté à l'unanimité.*

## 4. Désignation d'un membre suppléant pour siéger au sein du conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance (CISPD)

Vu le Décret n° 999 du 17 juillet 2002 mettant en place les CISPD, instances de concertation permettant de mobiliser les institutions, les organismes publics et privés concernés par la lutte contre l'insécurité,

Vu la délibération du Conseil Communautaire de Chartres Métropole en date du 10 février 2011 approuvant le règlement intérieur du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance de Chartres Métropole,

Considérant la composition plénière du CISPD en 3 collèges dont la composition du 1<sup>er</sup> collège se détaille comme suit : le Maire en qualité de membre titulaire et un membre suppléant à désigner par le Conseil,

Il est demandé au Conseil de désigner ce suppléant parmi les élus.

*Le Conseil, à l'unanimité, désigne M. BODEY Thierry membre suppléant pour siéger au sein du CISPD*

## 5. Avis du Conseil sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale d'Eure et Loir

Le schéma départemental de coopération intercommunale élaboré par le Préfet d'Eure et Loir est actuellement présenté aux communes du département. Cette esquisse intègre simplement une évaluation des compétences et des périmètres et propose quelques rattachements de communes et de fusions de communautés de communes matérialisés sur des cartes. Conformément à la loi, les conseils municipaux concernés sont appelés à se prononcer sur ces futurs découpages et cela dans un délai de 3 mois à compter de sa notification.

*Le Conseil sursoit à sa décision*

## 6. Travaux Vallée Bourget : Choix de l'entreprise

Dans le cadre de l'ATESAT, les propositions des différentes entreprises ont été étudiées, l'analyse des offres dégage un classement. Il convient donc de choisir l'entreprise offrant un service le plus avantageux.

**Décision : à l'unanimité, le Conseil RETIENT l'entreprise EUROVIA pour le marché de travaux de réfection de voirie à la Vallée Bourget pour un montant total de 17 857,94 € HT**

## 6Bis Travaux d'électricité et de mise en conformité des bâtiments : Choix de l'entreprise

Monsieur le Maire rappelle aux Elus qu'une consultation a été menée dans le cadre de la mise aux normes de l'alarme incendie de la salle Denise Egasse (lot 1) et la mise en sécurité des bâtiments communaux (lot 2).

Parmi les 2 entreprises consultées, une analyse a été faite et présentée à la Commission de Travaux, qui propose de retenir pour les deux lots l'entreprise Heurtault mieux disante techniquement et économiquement.

Monsieur le Maire demande au Conseil de retenir cette entreprise.

**Décision : à l'unanimité, le Conseil retient l'entreprise HEURTAULT pour le lot 1 pour un montant de 2 223,72 € HT et l'entreprise HEURTAULT pour le lot 2 pour un montant de 5 487,85 € HT**

## 7. Questions diverses

- Demande de réduction du coût de location de la salle Morin par le groupe sportif de fitness du mardi soir : **A l'unanimité, le Conseil refuse l'exonération demandée.**
- Association « les Quiproquos » : la troupe de théâtre demande la permission d'utiliser l'ancienne épicerie pour la préparation des représentations en septembre. Monsieur le Maire ne s'y oppose pas et se renseignera auprès de l'Assureur.
- Le Presbytère : Les résultats des prélèvements effectués en Mai dernier ne seront connus qu'en octobre. Monsieur le Maire donne lecture du courrier qu'il adressera à la locataire.
- Construction de commerces rue Bouclet : une société intéressée par le projet a formulé verbalement son accord. Une confirmation écrite est attendue. Les commerçants concernés seront aussitôt informés

### Remarques des élus

- Agriculteurs irrigants : un courrier leur sera adressé et stipulera qu'il est interdit d'obstruer le passage sur les chemins ruraux.
- Stationnement à Brétigny : La gendarmerie a verbalisé. Un courrier en recommandé sera adressé au propriétaire.
- Ancien site Garnifer : pollution visuelle ainsi que la dégradation du pilier de clôture. Le propriétaire n'est plus intervenu depuis plusieurs mois. Il convient donc de reprendre la procédure de mise en demeure.
- Fuite de la toiture de la Chapelle de Generville : les travaux ont été commandés à l'entreprise depuis 15 jours.

- Feu de la St Jean à Generville : problème électrique (puissance ? ...). Il sera demandé à la RSEIPC le prix d'un branchement définitif et provisoire.
- Suspicion de squat dans la maison à l'angle de la rue de Chartres et de la rue du Clos de Brye. Les propriétaires et les gendarmes seront prévenus.
- Sécurité des enfants utilisant le bus scolaire rue St Mathurin : il serait utile d'envisager un arrêt à la Cigogne. Monsieur le Maire prendra contact avec Transbeauce (ligne 13).
- Sécurité routière au niveau du carrefour rue du Dr Bouclet et rue Pasteur : une interdiction de tourner à gauche sera mise en place au stop. Cette nouvelle signalisation sera expérimentée sur plusieurs mois
- Ordures ménagères : passage du camion entre 13h et 20h tous les lundis. Les usagers sont donc invités à présenter leurs déchets le jour de la collecte avant 13 h.
- Mur du cimetière : la fin des travaux est attendue avec impatience.

**Séance levée à 22h30**